

RÈGLE DE VIE

Le code de vie présente tous les règlements de l'école pour assurer un meilleur encadrement. Un enfant qui ne respecte pas les règles sera rencontré par la technicienne. Des gestes ou conséquences en lien avec la gravité lui seront attribués, selon le cas. Le code de vie est le même pour l'école et le service de garde. À tout moment, selon la gravité du geste posé, l'arrêt du service pourrait alors être envisagé, si le geste est violent ou répétitif.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Lors des journées pédagogiques, le service de garde est ouvert. Le coût des frais de garde pour ces journées est de **8,50\$**. Il arrive qu'une contribution supplémentaire soit demandée pour couvrir les frais de sorties, d'activités spéciales. Pour chaque journée pédagogique, le parent doit compléter un formulaire d'inscription sur Google Forms et ce, avant la date limite. Dès que votre enfant est inscrit, vous serez facturé, qu'il soit présent ou non. Nous nous réservons le droit de refuser un enfant lors des journées pédagogiques si les frais de garde ne sont pas à jour.

De plus, vous recevrez les feuilles des journées pédagogiques directement dans vos courriels.

MISSION

Le service de garde offre un service de qualité dans un milieu chaleureux, actif et sécuritaire. Par des jeux et des activités, votre enfant va développer son autonomie, sa créativité, son estime de soi, la coopération.

ACTIVITÉS

Des activités diversifiées sont mises en place pour les enfants du service de garde.

- Peinture
- Dessins
- Informatique
- Art culinaire
- Expériences scientifiques
- Jeux libres et structurés
- Bricolage
- Improvisation
- Activités sportives
- Jeux de sociétés
- Autres



DÎNER ET COLLATION

Votre enfant doit apporter son dîner et sa collation. La boîte à lunch doit être identifiée et contenir un ice pack et des ustensiles. Un service de cafétéria est offert les jours de classe. Chocolat, gomme, bonbons, boissons gazeuses, croustilles et autres friandises sont interdits au service de garde. Il est important de savoir que nous n'avons pas de four à micro-ondes.

ÉTUDE ASSISTÉE

Un service d'étude assistée est offert pour les élèves les mardis et les jeudis. Il est important de prendre note que l'étude assistée est un service d'aide et non un service personnalisé d'étude pour chacun des enfants. Par conséquent, chaque parent est responsable d'assurer un suivi des devoirs et des leçons à la maison.

Un service d'aide aux devoirs est également offert par l'école. N'hésitez pas à vous informer au secrétariat de l'école.

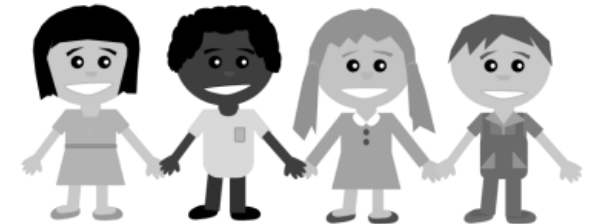
SERVICE DE GARDE STE-ROSALIE

5020, rue Marquette
St-Hyacinthe, Québec
J2R 2G9

Téléphone du service de garde :
450 773-6292

Courriel :
sgresp.sainte-rosalie@cssh.qc.ca

École : 450 773-3216



Josiane Léveillée
Technicienne en service de garde

Année 2020-2021

Dépliant sujet à changement durant l'année

HORAIRE

Le matin : 6 h 30 à 8 h
Le midi : 11 h 25 à 12 h 45
L'après-midi (maternelles) : 14 h 43 à 18 h
L'après-midi (1^{er} à 6^e année) : 15 h 05 à 18 h

Les retardataires devront payer une amende de 5,00\$ par tranche de 5 minutes.

FERMETURE TEMPÊTE ET JOURS FÉRIÉS

Le service de garde est fermé lors des congés fériés, vacances de Noël, semaine de relâche, vacances d'été, tempêtes de neige ou lors de la fermeture de l'école pour force majeure,

ABSENCES ET DÉPARTS

L'absence de votre enfant doit toujours être motivée au service de garde (450 773-6292). Il est important de nous aviser chaque fois qu'une autre personne vient chercher votre enfant ou s'il doit partir seul. Le parent doit venir déposer et récupérer son enfant à l'intérieur du service de garde et s'identifier à l'éducatrice. Lorsque vous modifiez l'horaire de votre enfant, il faut aviser le service de garde par téléphone ou par courriel avant 10 h. Pour un changement d'horaire à long terme, vous devez communiquer avec la technicienne et remplir un formulaire.

LES STATUTS ET TARIFS

Enfant régulier

3 jours et plus par semaine, 2 périodes ou plus par jour

Matin - midi : 1,25\$
Matin - midi - soir : 8,50\$

Des frais obligatoires de 3 jours par semaine seront chargés aux utilisateurs réguliers.

Enfant occasionnel

Moins de 3 jours par semaine : 1 période par jour

Matin : 3,00\$
Midi : 2,00\$
Après-midi : 9,00\$



MODE DE PAIEMENT

Les frais de service de garde sont payables par chèques ou par internet, **une fois par mois, 5 jours ouvrables après réception de l'état de compte.** Si vous envoyez le paiement par votre enfant, veuillez prendre soin de bien identifier l'enveloppe. Le service de garde n'assumera pas de retard de paiement dépassant 4 semaines.

RETARD OU OMISSION DE PAIEMENT

Étape 1 : Suite à un retard ou une omission de paiement, un premier avis vous sera envoyé. Dans le cas où le versement du paiement n'est pas fait dans un délai de 7 jours suivant l'avis d'arrêt du service de garde s'appliquera. L'enfant pourra poursuivre sa fréquentation scolaire lorsque la totalité du solde sera payée.

Étape 2 : Si nous ne recevons pas le paiement, votre dossier sera acheminé au service des ressources financières du centre de service scolaire.

Étape 3 : Par la suite, votre compte sera transféré au secrétariat général pour le recouvrement des créances. À noter que lors d'un changement d'école dans le centre de services scolaires, votre dossier suivra.

RELEVÉ 24

Les relevés fiscaux sont émis uniquement au nom du parent payeur (signature du chèque) et votre numéro d'assurance sociale doit obligatoirement y être inscrit. Il n'est plus possible d'émettre les reçus fiscaux à une personne autre que le payeur.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Les parents sont tenus de garder l'enfant à la maison s'il présente des symptômes de maladie (fièvre, vomissements, etc.). Tout enfant présentant l'un de ces signes sera retourné à la maison.

Seuls **les médicaments prescrits** (dosette) peuvent être administrés à l'école, la posologie doit être transmise par le parent. Vous devez remplir un formulaire à l'école.

- Il est du devoir du parent d'aviser le service de garde si son enfant a des allergies. Il est important de s'assurer que son enfant porte des vêtements adéquats selon la température de la journée.



RETARDS

Le service de garde ferme ses portes à 18h. Les parents qui viennent chercher leur enfant après 18 h devront déboursier des frais, à raison de 1,00\$ pour chaque minute de retard. Seule l'heure indiquée au téléphone du service de garde sera considérée. Les appels au service de garde pour aviser d'un retard sont fortement recommandés. Toutefois, il est de la responsabilité de chaque parent de trouver une solution à une situation imprévue.

Si vous voulez consulter le guide complet du fonctionnement du service de garde, il est disponible sur le site internet de l'école.